

Wistitee : La charte de l'artiste

Dernière mise à jour : 23/12/2015

Cette charte de l'artiste (ci-après dénommée la « Charte ») est à prendre en considération comme un contrat conclu entre l'artiste ou le représentant autorisé de ce dernier (ci-après dénommés « Artiste »), et Banana Kingdom SPRL (ci-après dénommée la « Société »), établi par l'intermédiaire du site marchand www.wistitee.com (ci-après dénommée le « Site »).

En soumettant au Site une création réalisée à l'aide d'un logiciel de dessin assisté par ordinateur (ci-après dénommée la « Création »), l'Artiste affirme qu'il comprend et accepte les termes et les conditions de la Charte détaillée ci-dessous.

Les termes de ce contrat débutent à la date où l'Artiste décide de soumettre une Création au Site et se poursuit jusqu'à ce que l'une des parties résilie le contrat par écrit.

1. L'Artiste et sa Création

- 1.1. L'Artiste déclare être majeur ou être représenté par l'un de ses parents ou tuteurs légaux.
- 1.2. L'Artiste déclare que la Création soumise est la sienne, créée par lui et qu'il dispose tous les droits sur celle-ci.
- 1.3. L'Artiste s'engage à ne pas proposer de Création à caractère obscène, discriminatoire, raciste, pornographique, offensant, diffamatoire, calomnieux, à dessein politique, religieux ou publicitaire, encourageant une activité illégale ou portant atteinte aux droits à la vie privée d'autrui.
- 1.4. L'Artiste déclare disposer du droit de soumettre sa Création au Site de sorte qu'elle puisse être reprise sur l'ensemble des pages Internet du Site et être mise en vente sur le Site.
- 1.5. L'Artiste certifie que sa Création n'est pas déjà soumise à des accords avec des tiers qui entrent en conflit avec cet accord.
- 1.6. L'Artiste déclare que sa Création ne porte pas atteinte à un droit d'auteur ou aux droits de tiers.
- 1.7. L'Artiste accepte que son nom ou son nom d'artiste soit associé à sa Création sur l'ensemble des pages Internet du Site.

2. La mise en vente de la Création

- 2.1. Si la Création est sélectionnée pour être vendue sur le Site, la Société contactera l'Artiste par e-mail afin de l'en informer et d'obtenir les fichiers nécessaires à l'impression de sa Création sur les articles mis en vente sur le Site.
- 2.2. En répondant positivement à l'e-mail cité au point 2.1., l'Artiste autorise la Société à vendre sa Création sur le Site durant une période de mise en vente de 72 heures (ci-après dénommée « Période De Vente »).

- 2.3. Une fois les fichiers demandés au point 2.1. reçus et la Période De Vente de sa Création déterminée par la Société, l'Artiste recevra par e-mail la date de commencement de celle-ci.
- 2.4. Durant les 15 jours précédant la Période De Vente de sa Création et pendant celle-ci, l'Artiste garantit à la Société que sa Création ne sera mise en vente sur aucun autre site Internet similaire (exception faite pour les boutiques e-commerce permanentes comme Redbubble par exemple) ;
- 2.5. A la fin de la Période De Vente, l'Artiste récupère ses droits sur sa Création ;
- 2.6. Avant, pendant et après la Période De Vente, l'Artiste est libre de soumettre sa Création à d'autres concours et/ou sites Internet ;
- 2.7. L'Artiste accepte que sa Création reste visible sur l'ensemble des pages Internet du Site après la Période De Vente de celle-ci ;
- 2.8. En sus du nombre d'articles vendus lors de la Période de Vente et afin de couvrir les demandes d'échange ou défauts de fabrication, l'Artiste accepte que la Société réalise des pièces supplémentaires (ci-après dénommées « Surplus ») pour lesquelles il touchera à l'unité une commission identique à celle versée pour chaque article vendu ;
- 2.9. L'Artiste accepte que la Société commercialise librement le Surplus sur le Site, lors d'actions de déstockage et, en dehors du site, lors de rassemblements de foules à caractère culturel ou festif, tout en y associant le nom de l'Artiste ou son nom d'artiste, sous l'enseigne du Site ;
- 2.10. Pendant la durée du présent accord, l'Artiste s'engage à ne pas utiliser le Site ou toute partie de celui-ci afin de promouvoir directement ou indirectement sa (ou ses) Création(s) mis en vente sur des sites concurrents, sur tout autre site Internet ou société spécialisée dans le commerce de produits textiles.

3. Utilisation de la Création

- 3.1. Afin de promouvoir la vente de sa Création, l'Artiste accorde à la Société le droit de faire usage de sa Création en la diffusant sur des annonces publicitaires, sur les réseaux sociaux et par e-mails aux abonnés à la newsletter du Site.
- 3.2. L'Artiste accorde à la Société le droit de modifier, corriger et adapter la taille et les couleurs de sa Création pour toute utilisation promotionnelle.
- 3.3. L'Artiste accepte que son nom ou son nom d'artiste soit associé à sa Création et qu'il soit employé également pour la promotion de celle-ci.
- 3.4. Lors de la Période De Vente, L'Artiste accepte que son nom ou son nom d'artiste soit employé sur l'ensemble des pages Internet du Site, sur les pages des réseaux sociaux du Site et associé à sa Création mise en vente, et que les informations complétées sur sa page de profil y soient présentées ainsi que ses autres travaux soumis sur le Site.
- 3.5. L'Artiste autorise que la Société puisse continuer à faire usage de sa Création dans de futures campagnes promotionnelles (sur le Site, via des annonces publicitaires, sur les réseaux sociaux et dans ses newsletters) mais aussi sur tous supports imprimables à usage promotionnel (par exemple, des affiches, banderoles et des flyers) sans aucune commercialisation de ces derniers et en y associant, sans aucune obligation, le nom de l'Artiste ou son nom d'artiste.

4. Rémunération de l'Artiste

4.1. A la fin de la Période de Vente, la Société s'engage à informer l'Artiste du nombre d'articles vendus et du nombre d'articles prévus en Surplus.

4.2. En rétribution de la vente de sa Création, l'Artiste recevra un (1) euro (ou son équivalent en dollar américain ou livre sterling) pour chaque t-shirt réalisé si le total des articles vendus ne dépasse pas les 500 pièces, un euro cinquante (1,50) (ou son équivalent en dollar américain ou livre sterling) si le total des pièces vendues est compris entre 501 et 1000 pièces et deux (2) euros (ou son équivalent en dollar US ou livre sterling) si le résultat des ventes dépasse les 1000 pièces.

4.3. La commission sera versée sur le compte PayPal de l'Artiste sous 48 heures après la clôture de la Période De Vente, et la Société ne sera pas tenue pour responsable de toute taxe due à l'encaissement du paiement par l'Artiste.

4.4. L'Artiste s'engage à respecter la réglementation de son pays en ce qui concerne la déclaration, auprès du service des impôts, des revenus reçus de la Société et cette dernière s'engage à fournir, à cet effet, une fiche de commission 281.50 par voie électronique à l'Artiste en vertu de l'article 57 du code belge de l'impôt sur les revenus (CIR 92).

4.5. Le présent accord et le règlement de la commission à l'Artiste par la Société ne constitue pas un contrat de travail ni un contrat de partenariat entre l'Artiste et la Société que ce soit à durée indéterminée, déterminée ou en tant que travailleur freelance.

4.6. L'Artiste recevra aux frais de la Société (comprenant les frais de traitement et d'envoi) un exemplaire de sa Création imprimée sur un t-shirt dans le modèle et la taille de son choix.

5. Stipulations diverses

5.1. Dans le cas où des soucis d'ordre technique indépendant de la volonté de la Société viendraient nuire au bon fonctionnement du Site durant la Période de Vente de la Création de l'Artiste, la Société ne pourra être tenue pour responsable auprès de ce dernier et l'Artiste ne pourra exiger un dédommagement financier auprès de la Société (cependant, la Société pourra, après avoir établi un nouvel accord avec l'Artiste, remettre en vente la Création).

5.2. Lors de l'impression de la Création, s'il s'avère que des contraintes techniques obligent la Société à modifier, corriger et adapter la taille ou les couleurs de la Création ainsi que son emplacement sur les t-shirts, l'Artiste accorde à la Société le droit de prendre toutes les décisions adéquates afin que les produits puissent être réalisés.

5.3. En cas de violation des droits d'un tiers, y compris toute propriété intellectuelle ou droit de la vie privée, la Société se réserve le droit de stopper à tout moment la vente, le règlement de la commission à l'Artiste, la production et la livraison des articles vendus, et l'Artiste s'engage à rembourser l'argent perçu, à indemniser le(s) ayant(s) droit et la Société de tous les coûts que des procédures juridiques pourraient engendrer (honoraires, frais et dépenses des avocats et frais de justice).

5.4. La Société se réserve le droit de rompre le présent accord sans argumenter cette démarche auprès de l'Artiste si elle estime que la Création proposée au vote ou à la vente pourrait susciter un préjudice dans les activités de la Société.

5.5. Le présent accord sera irrémédiablement stoppé si la Société devait arrêter ses activités pour cause de cessation d'activité, faillite ou liquidation et l'Artiste ne pourra engager de poursuite contre la Société, ni lui demander des dommages et intérêts.

5.6. La Société se réserve le droit de modifier la présente Charte à tout moment pour clarifier un ou plusieurs points, ou pour en ajouter de nouveaux. Ces modifications seront au préalable adressées aux membres du Site avant leur application afin qu'ils en prennent bonne connaissance.

5.7. Cette Charte est régie par le droit belge, sans égard aux règles de conflits de lois dans l'espace. L'Artiste accepte que toute action en justice découlant de cette Charte ou y relative se déroule uniquement devant les tribunaux de Mons, en Belgique et il accepte expressément de se soumettre à la juridiction de ces tribunaux pour les fins d'une telle action.